

- **Vote des taux des taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2017, sachant que la CFE (cotisation foncière des entreprises) est votée depuis 2015 par la Communauté de Communes de Rumilly -Terre de Savoie soit :

- Taxe d'habitation : 18.00 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 13.17 %
- Taxe Foncière (non Bâti) : 39.12 %

- **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2018 aux structures suivantes :

- CCAS : 12 000,00 €
- BUDGET CAP LOISIRS : 25 000,00 €
- ÉCOLE PUBLIQUE : 966,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- ÉCOLE PRIVÉE LÉON MARIE : 647,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE de l'école publique : 1737,00 €
- ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 €

- **Vote à l'unanimité du budget 2018 :**

- Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 293 460,00 €

- Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 456 438,00 €

B. BUDGET DU COMMERCE

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

- | | |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| ➤ <u>Section d'exploitation :</u> | Dépenses : 32 179.08€
Recettes : 34 786.54€ |
| Soit un report excédentaire de 2016 de : | 45 307.80€ |
| Soit un excédent 2017 de : | 2 607.46€ |
| Soit un excédent de clôture 2017 de : | 47 915.26€ |
| | |
| ➤ <u>Section d'investissement :</u> | Dépenses : 71 112.32€
Recettes : 25 232.95€ |
| Soit un report excédentaire de 2016 de : | 61 866.64€ |
| Soit un déficit 2017 (hors restes à réaliser) de : | 45 879.37€ |
| Soit un excédent de clôture 2018 : | 15 987.27€ |

L'excédent de fonctionnement 2017 est affecté à la section d'exploitation sur le budget 2018 soit :

Article 002 – Excédent d'exploitation reporté : 47 915.26€

- Vote à l'unanimité du budget 2018 :

➤ Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **84 906.00€**

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **78 204.00€**

C. **BUDGET CAP LOISIRS**

⇒ Section de fonctionnement :

Dépenses : 177 269.31€

Recettes : 177 269.31€

Soit un résultat de clôture 2017 de : 0.00€

⇒ Section d'investissement :

Dépenses : 419.86€

Recettes : 2 286.03€

Soit un excédent d'investissement reporté 2016 : 923.00€

Soit un excédent d'investissement 2017: 1 866.17€

Soit un excédent de clôture 2017 : 2 789.17€

- Vote à l'unanimité du budget 2018 :

➤ Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **202 512.00€**

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **2 789.17€**

2. CAP LOISIRS : renouvellement conventions avec la CAF

- Contrat Enfance Jeunesse :

Le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Commune de Marcellaz-Albanais et la CAF est échu depuis le 31 décembre 2017. En conséquence, il est nécessaire que le maire soit autorisé à négocier le renouvellement du contrat existant avec la CAF, proposition acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- Accueil de loisirs extrascolaire :

La convention relative à l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire signée avec la CAF est échue depuis le 31 décembre 2017. Il est proposé le renouvellement de cette convention qui permet le versement de la prestation de service. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. DIVERS : maison médicale-avenants aux baux locatifs

A la demande des locataires du cabinet médical et du cabinet de kinésithérapeute/ostéopathie, il est proposé que l'entretien soit assuré à compter du 06 avril 2018 par les services communaux, à raison de 5 heures par semaine sur une période de 11 mois/an.

Cette prestation serait assurée en contrepartie d'une hausse des charges locatives mensuelles qui se répartiraient ainsi :

- 211.97€ pour le cabinet médical SCM l'Anthémis
- 173.43€ pour le cabinet de kinésithérapeute/ostéopathie – M. François DUFOREST

Ces nouvelles charges viendraient s'ajouter aux charges locatives actuelles qui s'élèvent à 180.00€ par mois pour chacun des locataires.

Cette modification des charges est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4. URBANISME/VOIRIE : dossiers en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
Déclarations préalables	DP 74 161 18 X 0006	KIEFFER Jean-Christophe	clôture	Faramaz	ACCORDÉE le 16/03/2018
	DP 74 161 18 X 0007	BAUQUIS Michel	remplacement des menuiseries et volets	Chaunu	ACCORDÉE le 16/03/2018
	DP 74 161 18 X 0008	FOMBARON Alain	remplacement de menuiseries + brise-vent	Chaunu	NON OPPOSITION le 23/03/2018
	DP 74 161 18 X 0009	Syndic PEAK Développement	remplacement de menuiseries	Chef-lieu	NON OPPOSITION le 23/03/2018
	DP 74 161 18 X 0010	MARILLEY Martine	division en vue de construire (2 lots)	Montmasson	incomplet
	DP 74 161 18 X 0011	CRESPO Jean-Noël	piscine	la Molière	incomplet
PC/CUB	PC 74 161 17 X 0016	DEPERRAZ Denis	maison individuelle	Gleufof	ACCORDÉ le 16/03/2018
	PC 74 161 14 X 0018-M01 (modificatif)	DUVILLARD Benjamin et REY Jessie	modification du garage	le Faubourg	ACCORDÉ le 27/03/2018
	PC 74 161 17 X 0019	MORANNE Thomas	maison individuelle	Gleufof	ACCORDÉ le 03/04/2018
	PC 74 161 17 X 0022	CARNOY François et RENDU Mélanie	maison individuelle	Joudrain	en cours d'instruction
	PC 74 161 18 X 0001	PIVA Thierry	aménagement d'un logement	la Molière	en cours d'instruction
	PC 74 161 18 X 0002	ABRY Laurent	maison individuelle	Montmasson	REFUSÉ le 05/04/2018
	PA 74 161 18 X 0001	DFR (Gelone)	lotissement (7 logements)	la Radia	dossier incomplet
	PC 74 161 15 X 0013-M01 (modificatif)	DEJEAN Philippe et Martine	modification façades	le Faubourg	ACCORDÉ le 23/03/2018

	PC 74 161 18 X 0003	PARISOT Laurent	<u>maison individuelle</u>	<u>les Erènes (lot 7)</u>	consultations en cours
	CU 74 161 18 X 0010 (opérationnel)	BEAUQUIS Jérôme	<u>réhabilitation d'un hangar en logement</u>	<u>Germagny</u>	dossier incomplet

4. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22h30.

A Marcellaz-Albanais, le 23 avril 2018

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**



